



GUIDE DE CANDIDATURE
Fonds d'expédition :
Horizon de soutien stratégique
Automne 2026



Table des matières

A. Introduction	3
B. Présentation du Fonds d'expéditions	3
C. Alignement avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR	4
D. Structure de l'appel à projets	4
E. Admissibilité au financement	4
F. Conditions relatives au financement	4
G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA)	5
H. Plan de recherche	6
I. Jalons et livrables du projet	7
J. Équipe de recherche et développement des compétences	8
K. Mobilisation des connaissances	9
L. Plan de gestion des données	9
M. Budget	10
N. Inclusion, diversité, équité et accessibilité (IDEA) et considérations relatives à la vérité et réconciliation	13
O. Documents d'accompagnement	13
P. Procédure de soumission	14
Q. Questions	15
R. Évaluation des propositions	15



A. Introduction

Ce guide a pour but d'accompagner les candidat(e)s à chaque étape du processus de candidature. Si vous avez des questions qui ne trouvent pas de réponse dans ce guide, veuillez contacter jonathan.kellogg@meopar.ca pour obtenir de l'aide.

Remarque terminologique : dans l'ensemble du document, le terme « projet » désigne le projet global dont l'expédition constitue la partie en mer consacrée aux observations, au prélèvement d'échantillons ou à la formation, et qui peut inclure des analyses supplémentaires, des ateliers ou une synthèse après l'expédition. Le terme « expédition », quant à lui, désigne les éléments du projet qui seront menés en mer.

B. Présentation du Fonds d'expéditions

Le réseau MEOPAR (Réseau d'observation, de prévision et d'intervention en matière d'environnement marin) est un organisme canadien à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement. Le réseau MEOPAR aide les chercheur(-euse)s canadien(-ne)s en sciences de la mer à obtenir plus facilement des financements pour mener des observations en mer. Grâce à deux volets distincts (Soutien stratégique et Expéditions de grande envergure), le Fonds d'expédition facilite l'accès de la communauté aux navires de recherche. Les expéditions financées dans le cadre du volet « Soutien stratégique » durent généralement de quelques jours à plusieurs semaines, selon la taille du navire.

Le Fonds d'expédition du réseau MEOPAR vise à soutenir les collaborations multidisciplinaires en mer qui font progresser les priorités du Canada en matière d'océans. Bien que nous prévoyions que certaines expéditions puissent s'appuyer sur une proposition complémentaire au programme de temps de navigation du CRSNG, l'admissibilité au financement du réseau MEOPAR dans le cadre du FSS (voir la section E ci-dessous) élargit les possibilités aux chercheur(-euse)s qui ont pu avoir un accès limité au financement de navires par le passé, et offre aux navires de recherche appartenant à des Autochtones la possibilité de s'associer au secteur de la recherche en sciences de la mer.

Plus précisément, les aspects clés de l'horizon de soutien stratégique comprennent :

- L'accent mis sur le leadership canadien dans le cadre d'expéditions menées par plusieurs chercheur(-euse)s, ainsi que sur les collaborations avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, les organisations et les navires de recherche appartenant à des Autochtones, lorsque des opportunités se présentent.
- Des recherches intégrant des objectifs multiples, notamment ceux qui font progresser les priorités stratégiques et les responsabilités fédérales.
- Des fonds réservés aux expéditions dirigées par des personnes issues de groupes sous-représentés, ou aux expéditions faisant preuve d'un engagement exemplaire en faveur de l'inclusion.
- Des projets bénéficiant d'un financement de contrepartie provenant d'autres programmes ou s'associant à des expéditions existantes afin de renforcer le soutien apporté par le réseau MEOPAR.
- Les navires peuvent être de toute taille, mais la subvention d'expédition est destinée à soutenir l'exploitation régulière du navire. En l'absence de tarif journalier, les dépenses admissibles comprennent, à titre d'exemple, le carburant, les assurances, les coûts d'entretien annualisés et les rémunérations de l'équipage.
- Les expéditions peuvent consister en un seul voyage ou en plusieurs voyages, en fonction des objectifs scientifiques.



C. Alignement avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Le réseau MEOPAR a défini les objectifs suivants pour lesquels un financement ciblé sera accordé :

1. Renforcer la base de données factuelles pour la prise de décision et l'adaptation grâce au développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prévision et le partage d'informations sur les océans et les zones côtières.
2. Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science axée sur les utilisateurs finaux et à des structures de collaboration innovantes.
3. Améliorer l'accès aux infrastructures de recherche en sciences de la mer et leur utilisation.
4. Diversifier, développer et élargir le déploiement des talents canadiens en matière de recherche en sciences de la mer et d'innovation.

Les responsables de projet sont invité(e)s à consulter la [Stratégie scientifique du réseau MEOPAR 2025-2030](#) pour obtenir davantage de contexte et s'assurer de l'alignement avec la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

D. Structure de l'appel à projets

Le réseau MEOPAR prévoit de financer de manière stratégique **4 à 6 expéditions par an**, avec un **budget annuel total d'un million de dollars**. Cette année, le réseau MEOPAR acceptera les candidatures pour **des expéditions qui seront menées au cours de l'année fiscale 2027-2028** (c'est-à-dire entre le 1er avril 2027 et le 31 mars 2028). **NOUVEAU – Les frais de mobilisation et de démobilisation scientifiques de l'organisme chef de file sont désormais éligibles.** Les candidat(e)s peuvent allouer jusqu'à 5 % du budget global (demandé au réseau MEOPAR) aux frais liés à la mobilisation et à la démobilisation du matériel et du personnel scientifiques (y compris les frais d'expédition et/ou de déplacement) vers ou depuis le port du navire, pour les dépenses engagées par l'organisme chef de file.

E. Admissibilité au financement

La ou le responsable du projet doit être admissible au titre de bénéficiaire d'une subvention au sein de son organisme bénéficiaire. Les bénéficiaires admissibles aux fonds du réseau MEOPAR comprennent les établissements d'enseignement supérieur, les organismes à but non lucratif, les organisations et gouvernements autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement du public¹, les entreprises qui mènent des activités d'engagement du public ou les *start-ups* (y compris celles hébergées dans des incubateurs liés à des établissements d'enseignement supérieur canadiens). Les bénéficiaires éligibles n'incluent pas les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux du gouvernement du Canada.

F. Conditions relatives au financement

L'organisation et la ou le responsable de projet bénéficiant d'un financement du réseau MEOPAR concluront avec le réseau MEOPAR un accord appelé « accord de bénéficiaire ultime » (ABU, dans

¹ Les réseaux de sensibilisation du public sont des entités qui mènent une ou plusieurs des activités suivantes :

- coordonner ou soutenir des activités de vulgarisation scientifique ou de sensibilisation à la recherche destinées au grand public ;
- faciliter les partenariats entre les chercheur(-euse)s et les associations locales ;
- mettre en œuvre des programmes visant à améliorer la compréhension ou la participation du public à la science ou à l'élaboration des politiques.



lequel la ou le candidat(e) est la ou le bénéficiaire ultime (BU). L'ABU définit le calendrier de financement, les délais de rapport et les étapes clés de l'expédition.

Directives spécifiques au Fonds d'expédition

Il incombe à la personne responsable du projet de s'assurer que toutes les certifications, permis, licences, autorisations et agréments institutionnels nécessaires sont obtenus avant le début de toute activité de recherche et maintenus tout au long du projet, le cas échéant. Cela inclut le respect des politiques, réglementations et normes éthiques pertinentes régissant la recherche impliquant des participants humains, des animaux, des risques biologiques ou des agents infectieux, des matières radioactives, les impacts environnementaux, ainsi que la recherche menée dans le Nord canadien. La recherche impliquant des peuples autochtones, des communautés, des savoirs, des données, des terres ou des eaux doit être menée conformément aux protocoles éthiques et communautaires applicables, y compris [le chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#). Le cas échéant, des copies des autorisations pertinentes en matière d'éthique, de bien-être animal, d'environnement ou d'autres autorisations institutionnelles doivent être fournies au réseau MEOPAR avant le déblocage du financement.

Les projets impliquant des peuples autochtones, des communautés, des savoirs, des données, des terres ou des eaux devront respecter [les principes de PCAP des Premières Nations](#), les [principes de gouvernance des données autochtones CARE](#), et/ou tout autre cadre comparable et pertinent. Les principes PCAP des Premières Nations (propriété, contrôle, accès et possession) ou les principes CARE de gouvernance des données autochtones (d'avantages collectifs, d'autorité de contrôle, de responsabilité et d'éthique) affirment les droits des Premières Nations et des peuples autochtones à régir la collecte, la gestion, l'utilisation et le partage des données relatives à leurs communautés, à leurs savoirs, à leurs terres, à leurs eaux et à leurs ressources. Pour les projets menés en milieu marin ou en haute mer, les responsables de projet sont tenu(e)s de prendre des mesures raisonnables pour identifier les titulaires de droits autochtones et les communautés concernées, et de documenter les démarches entreprises afin de déterminer les modalités d'engagement appropriées. Les candidat(e)s doivent décrire les communautés prises en compte, les actions d'engagement menées, ainsi que la manière dont les points de vue de ces communautés ont influencé la conception du projet et les activités proposées. Voir la section M pour plus d'informations.

Les responsables de projet sont invité(e)s à prendre connaissance de la politique du réseau MEOPAR en matière de propriété intellectuelle dans le cadre du processus de candidature. Vous pouvez consulter [la politique du réseau MEOPAR en matière de propriété intellectuelle ici](#). Comme indiqué dans cette politique, la ou le demandeur(-euse) (BU) doit fournir à MEOPAR une copie de toute politique ou de tout accord en matière de propriété intellectuelle concernant la propriété intellectuelle du projet éligible (PIPA). Ces politiques et accords doivent :

1. permettre l'exploitation de la PIPA au Canada (y compris, sans s'y limiter, aux fins de la réalisation du projet éligible),
2. ne pas empêcher la ou le BU de remplir ses obligations au titre de l'ABU, et
3. garantir la confidentialité des informations sensibles et exclusives.

G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA)

Dans le cadre de l'engagement du réseau MEOPAR à faire progresser l'IDEA, et conformément aux [Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#), nous invitons tous les candidat(e)s à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire.

Pourquoi nous recueillons ces informations



Ces informations nous aident à comprendre qui bénéficie de nos programmes et orientent nos efforts visant à améliorer l'accès et la représentation. Le remplissage de cette section est entièrement volontaire, et les réponses resteront confidentielles et ne seront communiquées que sous forme agrégée. Le cas échéant, les réponses pourront servir à l'évaluation des candidatures au regard des critères de l'IDEA et de la Commission de la vérité et de la réconciliation.

Principes clés

- Volontaire : vous pouvez choisir de répondre à toutes les questions, à certaines d'entre elles ou à aucune.
- Confidentialité : les réponses sont confidentielles et ne seront communiquées que sous forme agrégée.

Contenu du formulaire

Le formulaire comprend des questions sur :

- L'identité autochtone (avec des options conformes à la Constitution canadienne et des réponses ouvertes)
- L'appartenance déclarée à un groupe racialisé
- Les origines ethniques ou culturelles (avec des questions à choix multiples et des réponses ouvertes)
- Le statut de personne en situation de handicap (tel que défini par la Loi sur l'accessibilité pour les Canadiens)
- L'identité de genre (avec des réponses libres)
- Si vous vous identifiez comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQIA+

Comment utiliser le formulaire

- Commencez par indiquer si vous souhaitez remplir le formulaire ou si vous préférez ne pas répondre.
- Parcourez chaque section en sélectionnant toutes les options qui s'appliquent ou en fournissant des réponses libres le cas échéant.

Remarques à l'attention des candidat(e)s

- Ce formulaire a été conçu pour être inclusif et respectueux de la diversité des identités et des parcours.
- Vous pouvez sélectionner plusieurs options et/ou fournir vos propres descriptions le cas échéant.
- Votre participation nous aide à créer un environnement de programme plus équitable et mieux adapté aux besoins.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ce formulaire, veuillez contacter jonathan.kellogg@meopar.ca.

H. Plan de recherche

Le plan de recherche se compose de deux sections :

a) le résumé en langage clair

Le résumé doit être concis (250 mots maximum) et accessible à un public intéressé par les sciences, mais exempt de jargon hautement technique propre à votre discipline.

b) et la proposition de recherche.



La proposition de recherche, quant à elle, est l'endroit où doivent figurer les détails approfondis du projet. Le réseau MEOPAR met tout en œuvre pour qu'au moins un(e) expert(e) en la matière soit affecté(e) à chaque proposition afin de faciliter les échanges.

Ce document ne doit pas dépasser cinq (5) pages, y compris les graphiques et les références. La proposition doit être téléchargée sur le portail au format .pdf, être rédigée en interligne simple (avec un maximum de six lignes par pouce), en police de 12 points, et présenter des marges d'au moins 0,75 pouce.

La proposition de recherche doit :

- Fournir le contexte du problème, du déficit de connaissances ou du déficit technologique que ce projet vise à combler, en soulignant en quoi ce sujet est essentiel au bien-être sanitaire, économique et/ou social des Canadiens et des Canadiennes.
- Fournir une explication détaillée des méthodes que votre projet mettra en œuvre pour atteindre les objectifs énoncés. Identifier les obstacles que votre méthodologie pourrait présenter à l'inclusion des groupes sous-représentés dans votre domaine d'étude, ainsi que les stratégies mises en œuvre pour atténuer ces obstacles.
- Expliquer en quoi les objectifs de ce projet s'alignent sur les objectifs fédéraux soutenus par le réseau MEOPAR dans le cadre du FSS ou les appuient (voir par exemple : [l'économie bleue](#), [le Plan de protection des océans](#), [la Science du climat 2050](#), [la Stratégie nationale d'adaptation](#), [la Stratégie pour la nature 2030](#) et le [Rapport de la Commission de vérité et réconciliation](#)).
- Décrivez en quoi votre projet s'aligne sur les objectifs et [la stratégie scientifique](#) du réseau MEOPAR.
- Décrivez en quoi vos méthodes renforceront la collaboration (par exemple entre le milieu universitaire, les instituts de recherche, les organismes à but non lucratif, les secteurs privé ou public, et/ou diverses organisations internationales ou communautaires).
- Décrivez l'impact prévu de ce projet, en soulignant comment il améliorera la qualité de la recherche de pointe et compétitive à l'échelle internationale au Canada, et comment il pourrait générer des retombées économiques, sociétales et/ou sanitaires pour les Canadiens et les Canadiennes.
- Identifiez toute proposition d'expédition liée (par exemple, temps de navigation du CRSNG) et décrivez comment le Fonds d'expédition du réseau MEOPAR contribuera aux contributions des partenaires existantes ou prévues, qu'elles soient en contrepartie [ou](#) à effet levier (en espèces ou en nature), pour l'ensemble du projet pendant la période de financement.

I. Jalons et livrables du projet

Veuillez fournir une liste des jalons et des livrables de votre projet (minimum 3, environ 5), ainsi que leurs dates d'achèvement prévues.

Lorsque vous établissez la liste des activités et des livrables de votre projet ainsi que leurs dates d'achèvement prévues, nous vous encourageons à :

- *Être précis* : décomposez votre projet en éléments clairs et facilement suivis (par exemple, atelier d'organisation de la planification, jours en mer, capteurs déployés/récupérés, rapport d'expédition achevé, etc.).
- *D'inclure les livrables* : identifiez ce qui sera produit ou réalisé (par exemple, types d'échantillons, formation, jours en mer)



- *Fixer des délais* : indiquez des dates d'achèvement estimées pour chaque activité. Celles-ci n'ont pas besoin d'être exactes, mais doivent refléter un calendrier que vous pouvez justifier.
- *Anticipez la rédaction du rapport* : il vous sera demandé de confirmer si chaque activité a été menée à bien et de décrire les résultats. Réfléchissez à la manière dont vous documenterez l'avancement du projet (par exemple, photos, liens, retours d'expérience).
- *Alignez-vous sur vos objectifs* : assurez-vous que vos activités soutiennent les objectifs de votre expédition et réfléchissez à des indicateurs de réussite tant quantitatifs que qualitatifs (par exemple, nombre d'échantillons prélevés, d'étudiant(e)s formé(e)s, d'opportunités uniques mises à profit).
- *Prévoyez du temps pour l'évaluation* afin de pouvoir rendre compte non seulement de ce que vous avez fait, mais aussi de ce que vous avez appris.

Grâce à ces étapes clés, les évaluateur(-trice)s devraient pouvoir déterminer clairement quand la ou les expéditions sont prévues.

Remarque : vous devrez rendre compte des résultats de vos activités/livrables et de leurs dates d'achèvement dans votre rapport final au réseau MEOPAR. Le réseau MEOPAR fournira des modèles de rapport à soumettre via le [portail en ligne](#) du réseau MEOPAR (des versions téléchargeables seront disponibles pour le travail hors ligne).

J. Équipe de recherche et développement des compétences

L'équipe de recherche doit être composée de personnes possédant la discipline, l'expertise et l'expérience nécessaires pour répondre à tous les objectifs de l'expédition et du projet. Les expéditions doivent disposer d'une équipe reflétant la diversité des objectifs de l'expédition et capable de tirer parti des échantillonnages opportunistes qui pourraient se présenter. Les responsables de projet doivent tenir compte des principes d'IDEA lors de la constitution de l'équipe et de la conception des activités d'expédition afin de favoriser un environnement de recherche diversifié, inclusif et accessible. Cela inclut, sans s'y limiter, la constitution d'une équipe offrant des opportunités significatives de participation, de mentorat et de leadership aux étudiant(e)s, aux chercheur(-euse)s en début de carrière et aux personnes issues de groupes méritant une attention particulière en matière d'équité. Les opportunités de formation proposées en mer doivent être clairement décrites et leur valeur doit être évidente pour les évaluateur(-trice)s. Le programme « Horizon de support stratégique » encourage le leadership canadien dans les expéditions en mer et offre des opportunités de développer et de retenir de solides talents de recherche canadiens.

Énumérez les membres de l'expédition, dans la mesure de vos possibilités. Les noms et les curriculum vitae (CV) associés des membres de l'équipe d'expédition doivent permettre aux évaluateur(-trice)s de constater clairement que l'équipe est bien adaptée aux objectifs énoncés, qu'elle présente une composition diversifiée et que l'expédition offrira des opportunités de développement à la prochaine génération. Si les membres de l'expédition n'ont pas encore été identifié(e)s par leur nom (par exemple, du personnel non encore embauché ou dont l'engagement n'est pas encore définitif), veuillez utiliser des désignations provisoires (par exemple, « BiologisteHQP1 », « Technicien(ne) en cartographie2 », etc.) qui indiqueront aux évaluateur(-trice)s le rôle prévu et le stade de carrière anticipé pour ce poste.

Veuillez également dresser la liste des collaborateur(-trice)s qui contribueront au projet pendant la période de financement. Il peut s'agir de personnel de soutien à terre pour l'expédition, d'analystes d'échantillons ou de chercheur(-euse)s qui enverront un(e) représentant(e) à l'expédition au lieu d'y participer. Comme pour les membres de l'expédition, utilisez des désignations provisoires si nécessaire, mais sur la base des noms et des CV des collaborateur(-trice)s, il doit apparaître



clairement aux évaluateur(-trice)s que ces derniers apportent un complément à l'expédition et aux objectifs généraux du projet.

Le réseau MEOPAR demandera un relevé actualisé des membres de l'expédition et des collaborateur(-trice)s du projet au moment de la remise du rapport final. Les membres de l'expédition et les collaborateur(-trice)s du projet peuvent provenir d'un établissement universitaire, d'un organisme public, d'un partenaire industriel, d'une organisation autochtone, d'une organisation non gouvernementale, etc.

K. Mobilisation des connaissances

Les expéditions offrent souvent l'occasion d'interagir avec divers publics et de favoriser la mobilisation des connaissances avant, pendant et après la période en mer. Les activités peuvent inclure des présentations sur les objectifs de recherche et les résultats attendus, ainsi que des blogs, des vlogs ou d'autres supports de communication permettant de partager le processus de recherche, de favoriser le dialogue et de mieux faire connaître les activités et les résultats de l'expédition. Les évaluateur(-trice)s examineront les activités de mobilisation des connaissances proposées et détermineront dans quelle mesure celles-ci sont susceptibles d'atteindre et d'impliquer efficacement les publics visés. Bien que le Fonds pour les expéditions ne prévoie pas spécifiquement de soutien aux activités de mobilisation des connaissances, les candidat(e)s sont encouragé(e)s à identifier les possibilités d'échange de connaissances et d'engagement pouvant être intégrées aux activités de l'expédition.

Voici quelques exemples d'activités de mobilisation des connaissances (liste non exhaustive) :

- *Des ateliers de co-crédation communautaire* réunissant des chercheur(-euse)s et des utilisateur(-trice)s finaux(-les) afin d'élaborer ensemble des produits de connaissance ou des solutions.
- *La narration créative* par le biais des arts visuels, de la bande dessinée, de la photographie ou de la vidéo pour illustrer la science et susciter l'engagement.
- *La narration de données*, qui combine récit et visualisation pour rendre des résultats complexes accessibles et exploitables.
- *Des ressources pédagogiques* telles que des programmes scolaires, des plans de cours ou du matériel d'apprentissage informel s'appuyant sur les résultats de la recherche.
- *Des livrables axés sur les politiques*, tels que des notes d'information, des boîtes à outils ou des supports d'aide à la décision adaptés à une utilisation par les pouvoirs publics ou les communautés.
- *Traduction et localisation des contenus* dans les langues des publics cibles (par exemple, l'inuktitut, le français) afin de favoriser l'accessibilité et la co-crédation.

L. Plan de gestion des données

Les responsables de projet sont invité(e)s à décrire le plan de gestion des données (PGD) qui sera mis en œuvre dans le cadre du projet. Bien qu'il doive s'agir d'un document évolutif qui s'adaptera au fur et à mesure du déroulement du projet de recherche, la description de la proposition doit inclure les types et les volumes de données générées, la manière dont vous documenterez les données (par exemple, les métadonnées) en vue d'une réutilisation future, les modalités de stockage des données à court et à long terme (par exemple, budget, types de données), ainsi que les considérations relatives aux questions juridiques, éthiques et/ou commerciales (y compris la souveraineté des peuples autochtones sur les données). Les projets nécessitant une aide pour l'élaboration d'un plan de gestion des données sont encouragés à faire appel au [Système intégré d'observation des océans du Canada](#) (SIOOC) ou à [l'Alliance de recherche numérique](#) du Canada (l'Alliance), qui peuvent apporter leur aide à cet égard. Le réseau MEOPAR encourage vivement l'élaboration de plans aboutissant à des données « Facile à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables » (FAIR) et respectant les [principes CARE de](#)



[gouvernance des données autochtones](#) ainsi que [les principes PCAP des Premières Nations](#), le cas échéant. Des guides pour l'élaboration des plans de gestion des données sont fournis par [le SIOOC](#) et [l'Alliance](#). Les expéditions se déroulant dans les eaux autochtones doivent contacter la ou les nations locales afin de déterminer comment l'expédition peut se dérouler de manière responsable.

Les données obtenues grâce au financement du réseau MEOPAR doivent être rendues aussi ouvertes que possible, mais aussi restreintes que nécessaire, dans le référentiel spécifique au domaine concerné. De plus, les métadonnées et un lien vers les données doivent être mis à disposition dans SIOOC. Les métadonnées doivent être consultables via un référentiel dans les six mois suivant la fin du financement de l'expédition. Ces mesures amélioreront la visibilité et l'accessibilité des données en vue d'une réutilisation future des observations financées par des fonds publics. Si des restrictions s'avèrent nécessaires, veuillez en justifier les raisons.

Nous vous encourageons à disposer d'un plan de gestion des données complet, quelle que soit sa longueur. Toutefois, dans l'intérêt des évaluateur(-trice)s, veuillez résumer votre plan de gestion des données (PGD) concernant les observations, les échantillons et les données collectés ou générés au cours de cette expédition et de ce projet.

M. Budget

Des budgets détaillés, accompagnés de justifications, sont requis. Cela comprend un budget d'expédition ([annexe B](#)) et un budget des contributions des partenaires ([annexe C](#)). Vos budgets doivent être soumis à l'aide des modèles fournis.

Veuillez nommer vos fichiers de budget selon le format suivant :

Annexe B : [*InitialesDuPrénomRP*][*NomDeFamilleCP*].EXS_AppB_[AAMMJJ]

Annexe C : [*InitialesDuPrénomRP*][*NomDeFamilleCP*].EXS_AppC_[AAMMJJ]

Remarque : vous devrez remplacer les crochets et le texte en italique par vos informations personnelles.

Exemple : si le nom de la ou du responsable de projet (RP) est Jordan Smith et que l'annexe B est soumise le 5 août 2026, le nom du fichier doit être :

JSmith_EXS_AppB_260805

Consignes relatives à l'annexe B

- N'indiquez que le montant du financement demandé au réseau MEOPAR pour l'expédition, et non le financement total du projet. (Le coût total du projet sera indiqué dans les annexes B et C combinées.)
- Les fonds demandés au titre du programme « Horizon support stratégique » doivent couvrir exclusivement les frais d'exploitation du navire ainsi que les coûts de mobilisation et de démobilisation scientifiques.
- Dans l'annexe B,
 - Tous les frais liés au navire, y compris les frais de mobilisation et de démobilisation facturés dans le cadre du contrat, relèvent de la catégorie « **Exploitation des installations de recherche principales** ».
 - Pour les navires pour lesquels il n'existe pas de tarif journalier, les dépenses éligibles comprennent, à titre d'exemple, le carburant, les assurances, les coûts d'entretien annualisés et les frais liés à l'équipage. La somme de ces éléments doit être indiquée dans l'annexe B.



- Si vous avez des questions concernant les dépenses éligibles à inclure dans ces circonstances, veuillez contacter Jonathan.Kellogg@meopar.ca.
- Les frais de mobilisation et de démobilisation scientifiques comprennent les frais de déplacement et d'expédition liés au transport du personnel, du matériel et des équipements vers et depuis le port d'attache du navire :
 - les dépenses relevant de cette catégorie DOIVENT ÊTRE ENGAGÉES PAR L'ORGANISATION CHEF DE FILE
 - les dépenses liées aux déplacements, notamment les billets d'avion, l'hébergement à l'hôtel et les indemnités journalières / frais de restauration, relèvent de la catégorie « **Déplacements liés à la recherche** »,
 - la rubrique « Frais de représentation liés à la recherche » doit rester VIDE. Cette catégorie est réservée à la prise en charge des repas et des boissons des participant(e)s à des ateliers ou à des réunions ; ces dépenses ne sont pas éligibles au titre de ce financement.
 - Les frais d'expédition doivent être classés dans la catégorie « **Services professionnels et techniques** »
 - Les coûts de mobilisation et de démobilisation scientifiques (déplacements et expédition) doivent être **inférieurs à 5 %** de la demande budgétaire globale.
- Les cellules grisées contiennent des formules qui calculent automatiquement les totaux en fonction des données saisies dans d'autres cellules et ne peuvent pas être modifiées.
- Dans la section « Justification narrative » de votre formulaire de proposition, incluez des ventilations et des explications spécifiques concernant l'exploitation du navire. Par exemple : « L'affrètement du M/V Boaty McBoatface coûtera X \$ par jour. Les frais d'affrètement comprennent les jours de mobilisation et de démobilisation du navire, ainsi que Y jours en mer avec hébergement pour Z scientifiques. »
- Veuillez noter que tous les salaires (à l'exception des frais d'équipage liés à l'exploitation régulière du navire), les frais de location de matériel scientifique, les analyses d'échantillons, les frais de mobilisation des connaissances, etc. doivent être financés par d'autres moyens.
 - Toutes ces autres dépenses engagées dans le cadre du projet doivent être comptabilisées dans l'annexe C « Contributions des partenaires ».
- Le réseau MEOPAR peut prendre en charge les frais généraux administratifs (« C. Coûts indirects ») à un taux adapté au contexte de l'expédition, dans la limite de 15 %. Ce taux doit être fixé en tenant compte de l'ampleur de l'expédition (c'est-à-dire sans se contenter d'appliquer un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte). Une justification, sous forme de calculs complets et d'un texte explicatif, doit être fournie dans l'onglet « **Annexe B1** » de l'annexe B, en fonction du soutien administratif requis pour le projet. Si ces coûts ne sont pas demandés, cela doit également être précisé, afin que le réseau MEOPAR comprenne votre capacité administrative. Si vous avez besoin d'un soutien administratif, mais que vous ne le demandez pas dans le budget de votre expédition, cela peut être considéré comme une contribution en nature (partenaire) permettant de répondre à l'exigence de financement de contrepartie.
 - En ce qui concerne l'horizon soutien stratégique, les organisations sont invitées à prendre en compte le fait que, dans certaines expéditions, elles peuvent être amenées à ne régler qu'une seule facture pour l'affrètement du navire. Compte tenu du temps administratif minimal requis pour une telle comptabilité, le réseau MEOPAR recommande un taux de frais indirects inférieur ou égal à 2,5 % du budget.

Annexe C : Lignes directrices



Toutes les dépenses prévues dans le cadre du projet, à l'exception des frais liés aux navires et des frais de mobilisation et de démobilisation scientifiques demandés au réseau MEOPAR, doivent être consignées dans l'annexe C. Cela comprend tous les salaires (à l'exception des rémunérations de l'équipage pour l'exploitation régulière des navires), les frais de déplacement non pris en charge par le réseau MEOPAR, les frais de location de matériel scientifique, les analyses d'échantillons, les frais liés à la mobilisation des connaissances, etc., qui sont financés par des sources autres que le financement du réseau MEOPAR.

En ce qui concerne les contributions des partenaires, identifiez clairement la ou le partenaire contributeur(-trice), la valeur de la contribution, s'il s'agit d'une contribution en espèces ou en nature, si elle est attendue ou confirmée, si elle est de contrepartie ou à effet levier, et en quoi cette contribution soutient les activités de votre projet. Les responsables de projet sont tenus d'obtenir des contributions de contrepartie provenant de sources non fédérales qui atteignent ou dépassent un ratio de 1:0,8 pour chaque dollar demandé au réseau MEOPAR. Les fonds de contrepartie supplémentaires seront pris en compte dans les critères d'évaluation.

Outre les contributions de contrepartie, les candidat(e)s peuvent également déclarer des fonds mobilisés, qui correspondent à des contributions existantes (en espèces ou en nature) soutenant le projet, mais qui ne sont pas éligibles pour être prises en compte dans l'exigence de financement de contrepartie. Il peut s'agir de dons, d'investissements existants ou de recettes provenant de sources fédérales qui renforcent la portée globale ou la pérennité du projet. Bien que les fonds mobilisés ne puissent pas être pris en compte dans le calcul du ratio minimum de financement de contrepartie de 1:0,8, ils constituent des indicateurs précieux d'un soutien plus large et d'une adhésion aux objectifs de votre projet. [Cliquez ici](#) pour obtenir des conseils supplémentaires afin de déterminer si les contributions de vos partenaires sont considérées comme des fonds de contrepartie ou des fonds à effet levier.

Il est possible qu'une organisation partenaire apporte à la fois des fonds de contrepartie et des fonds à effet levier. Par exemple, une université peut fournir une contrepartie salariale pour le temps de travail du corps enseignant, tandis que la rémunération des étudiant(e)s est financée par une subvention fédérale. Séparez ces sources de financement dans l'annexe C en dupliquant l'organisation partenaire, mais en indiquant « Contrepartie » pour l'une et « Effet levier » pour l'autre, afin de rendre compte avec précision des contributions respectives.

Comme mentionné précédemment, si votre expédition nécessite un soutien administratif mais que vous ne sollicitez pas de financement du réseau MEOPAR à cette fin, ces dépenses peuvent être considérées comme une contribution en nature (du partenaire) venant satisfaire l'exigence de financement de contrepartie.

Parmi les exemples de contributions en nature des partenaires, on peut citer le temps de travail du personnel des organisations partenaires (y compris le salaire de la ou du responsable de projet ou les salaires des étudiant[e]s), l'accès aux installations, l'utilisation d'équipements, l'expertise technique ou le soutien consultatif, ou encore le soutien à la diffusion des connaissances (par exemple, en utilisant la liste de diffusion, les réseaux sociaux ou les réseaux d'un collaborateur).

REMARQUE : toutes les contributions des partenaires documentées doivent être engagées pendant la période de financement de l'expédition. Par exemple, si l'expédition a lieu au cours de l'exercice 27-28 (du 1er avril 2027 au 31 mars 2028), les contributions des partenaires au projet doivent également être engagées au cours de cet exercice. *Les dépenses du projet engagées au cours d'autres exercices ne sont pas éligibles au titre des règles relatives aux fonds de contrepartie et aux fonds à effet levier.*



N. Inclusion, diversité, équité et accessibilité (IDEA) et considérations relatives à la vérité et réconciliation

Veillez fournir des détails sur la manière dont les principes de l'IDEA et de la vérité et réconciliation ont été pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de votre expédition et de votre projet. Cela doit notamment inclure la manière dont l'équipe d'expédition, les activités et les approches d'engagement contribueront à favoriser un environnement de recherche diversifié, inclusif et accessible. Les éléments à prendre en compte peuvent inclure la composition de l'équipe, les opportunités de leadership et de prise de décision, la formation et le développement professionnel, les activités de communication et d'engagement, l'accessibilité, ainsi que les approches en matière de responsabilité et d'évaluation.

Cette section doit contenir une description des mesures qui seront prises pour créer des opportunités concrètes de participation, de mentorat et de leadership, en particulier pour les personnes issues de groupes méritant une attention particulière en matière d'équité (par exemple, les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les personnes s'identifiant comme 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap [y compris les handicaps invisibles et épisodiques], les personnes racialisées et les femmes).

Parmi les exemples de promotion des principes de vérité et de réconciliation, on peut citer la prise de mesures actives pour identifier et dialoguer avec les titulaires de droits autochtones et les communautés liées à la zone du projet, en reconnaissant que ces liens peuvent s'étendre au-delà du site de recherche immédiat, y compris pour les projets menés en milieu marin en haute mer ou isolé. Cela peut notamment consister à établir des relations respectueuses favorisant un engagement significatif et la sécurité culturelle tout au long du développement, de la planification et de la mise en œuvre du projet et de l'expédition ; à impliquer des organisations, des entreprises ou des exploitant(e)s de navires autochtones ; à créer des opportunités pour les jeunes et les stagiaires autochtones ; et à mettre en place un plan de gestion des données conforme aux [principes CPAP des Premières Nations](#) ou aux [principes CARE de gouvernance des données autochtones](#).

Pour plus d'informations sur l'IDEA, les personnes intéressées peuvent consulter [ce site web](#) et accéder [ici](#) aux rapports rédigés et publiés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR). Le webinaire du réseau MEOPAR sur l'IDEA et les considérations relatives à la vérité et à la réconciliation dans les propositions peut être visionné [ici](#).

O. Documents d'accompagnement

1. Curriculum vitae (CV)

Veillez télécharger le CV de chaque responsable de projet ou co-responsable de projet (chercheur[-euse]s participant[-e] à l'expédition de recherche et qui bénéficieront d'un financement), ainsi que celui de tout collaborateur(-trice) jouant un rôle majeur dans le projet.

Nous demandons aux candidat(e)s de soumettre un CV dans le format qui, selon eux, met le mieux en valeur leurs contributions dans le domaine et leur capacité à mener à bien la recherche. La longueur du CV est libre, mais le fichier doit être au format .pdf et ne doit pas dépasser 25 Mo.

2. Lettres de soutien

- Nous vous encourageons à joindre des lettres de soutien qui mettent en avant vos partenariats, vos relations au sein de la communauté, les retombées attendues et/ou les engagements de contributions financières ou en nature. Ces lettres peuvent apporter un contexte supplémentaire ou un soutien, soit pour le projet dans son ensemble, soit pour l'expédition en particulier. Bien **qu'une lettre de soutien soit obligatoire**, il n'y a pas de limite quant au nombre de lettres. Nous recommandons que les lettres de soutien ne dépassent pas deux pages.



Si vous ne pouvez pas joindre de lettres de soutien, vous pouvez à la place télécharger une déclaration expliquant les obstacles, les difficultés ou les défis auxquels vous avez été confronté(e) pour les obtenir. Pour télécharger une déclaration, utilisez le formulaire « Lettres de soutien | Joindre un ou plusieurs fichiers » disponible sur le [portail en ligne](#).

Les formats de fichiers pris en charge sont les suivants : PDF (.pdf), documents Word (.doc, .docx) ou fichiers image (.jpg, .jpeg, .png).

Vous pouvez soumettre vos lettres de recommandation de deux manières :

- Téléversement direct : utilisez le formulaire « Lettres de recommandation | Joindre un ou plusieurs fichiers » disponible sur le [portail en ligne](#).
- Soumettre via un recommandant : invitez une « personne référente » à soumettre une lettre de recommandation directement sur le portail à l'aide du formulaire « Lettres de recommandation | Demander une ou plusieurs recommandations » disponible sur le [portail en ligne](#).

Remarque : le portail n'autorisera pas la soumission définitive d'une proposition tant que les lettres de recommandation demandées n'auront pas été soumises. Veillez à ce que les auteur(-trice)s des lettres disposent de suffisamment de temps pour télécharger leurs lettres avant la date limite.

3. Soumission multimédia facultative

Vous pouvez également choisir de joindre une courte vidéo ou un fichier audio pour compléter vos réponses écrites. C'est l'occasion de partager votre vision, vos liens avec la communauté ou d'autres aspects de votre expédition qui pourraient être mieux mis en valeur par un récit oral ou visuel.

Consignes de soumission :

- Durée maximale : 5 minutes
- Taille maximale du fichier : 1 000 Mo
- Formats vidéo acceptés : .avi ou .mp4
- Formats audio acceptés : .mp3 ou .wav
- Liens vers des médias acceptés : YouTube ou Vimeo

Cette soumission est entièrement facultative et sera prise en compte parallèlement à vos réponses écrites, selon les mêmes critères d'évaluation.

P. Procédure de soumission

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 30 octobre 2026 à 23 h 59 (heure de l'Est)**.

Soumettez votre proposition sur le portail en ligne du Fonds d'expédition : <https://meopar.smappl.io/>. Veillez à respecter les limites de nombre de mots indiquées pour chaque section. Les évaluateur(-trice)s ne recevront ni n'examineront les informations dépassant ces limites.

Une version de travail de la proposition est fournie [ici](#) afin de vous permettre de travailler hors ligne et de copier-coller les sections complétées dans le portail en ligne lorsque cela vous convient.

REMARQUE : Le réseau MEOPAR vérifie la conformité des propositions au cours de la semaine suivant la date limite. Les candidat(e)s et les collaborateur(-trice)s dont les propositions ne sont pas conformes peuvent être invité(e)s à fournir des précisions ou à apporter des modifications dans un délai très court (généralement 24 à 48 heures). En l'absence de réponse dans les délais impartis aux demandes de modification, les soumissions initiales seront utilisées pour la prise de décision.



Q. Questions

[Participez à la séance d'information](#) du 17 septembre à 10 h PDT destinée aux candidat(e)s potentiel(-le)s (ou visionnez l'enregistrement) pour vous aider à élaborer votre proposition.

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter jonathan.kellogg@meopar.ca.

R. Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées par les comités d'examen indépendants du réseau MEOPAR. Le Comité de gestion de la recherche évaluera : les objectifs et la qualité de l'expédition, l'excellence de l'équipe de recherche et le développement des talents, la mobilisation des connaissances, ainsi que le plan et le budget (75 %). Le groupe d'expert(e)s du réseau MEOPAR sur l'IDEA et la vérité et réconciliation évaluera cette section (20 %). La personne responsable de programme du réseau MEOPAR évaluera les contributions de contrepartie (5 %).

Critères d'évaluation – Fonds d'expédition – Horizon de soutien stratégique (pondération égale au sein des catégories)

	EXCELLENT	TRÈS SOLIDE	FORTE	MODÉRÉ	INSUFFISANT
Objectifs et qualité du projet (25 %)	Le projet est clairement décrit.	Le projet est bien décrit.	Le projet est décrit de manière adéquate .	Le projet est décrit de manière partielle .	Le projet est mal décrit .
	Le projet est très original/innovant.	Le projet est original/innovant	Le projet est modérément original/innovant	Le projet est quelque peu original/innovant	Le projet n'est ni original ni innovant
	Le projet contribuera à la recherche, aux innovations et aux avancées de niveau international dans ce domaine.	Le projet est susceptible de contribuer à une recherche, à des innovations et à des avancées de niveau international dans ce domaine.	Le projet pourrait contribuer à une recherche, à des innovations et à des avancées de niveau international dans ce domaine.	Le projet est peu susceptible de contribuer à une recherche, à des innovations et à des avancées de niveau international dans ce domaine.	Le projet ne contribuera pas à une recherche, à des innovations et à des avancées compétitives à l'échelle internationale dans ce domaine.
	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR est explicite et permettra de faire progresser les priorités fédérales.	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR est claire et est susceptible de faire progresser les priorités fédérales.	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR est manifeste et pourrait faire progresser les priorités fédérales.	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR n'est pas claire et ne devrait pas faire progresser les priorités fédérales.	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR n'est pas définie et ne contribuera pas à faire progresser les priorités fédérales.
Équipe de recherche et développement des compétences (20 %)	L'équipe est composée de personnes possédant la discipline, l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien tous les volets du projet.	L'équipe est composée de personnes possédant l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien la majorité des composantes du projet.	L'équipe est composée de personnes possédant l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien un grand nombre des composantes du projet.	L'équipe est composée de personnes possédant l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien certaines composantes du projet.	L'équipe est composée de personnes dont l'expertise et l'expérience ne sont probablement pas suffisantes pour mener à bien les composantes du projet.
	L'expérience acquise lors de l'expédition améliorera considérablement la formation et permettra d'acquérir des compétences qui n'auraient pas pu être acquises autrement .	L'expérience acquise lors d'une expédition améliorera la formation et permettra d'acquérir des compétences qui n'auraient peut-être pas pu être acquises autrement .	L'expérience acquise lors d'une expédition pourrait déboucher sur une formation et des compétences qui n'auraient peut-être pas été acquises autrement .	L'expérience acquise lors de l'expédition pourrait permettre d'acquérir des compétences qui auraient pu être acquises autrement .	La participation à l'expédition n'offrira pas d'opportunités de formation notables aux participant(e)s.
Plan, budget, contributions de contrepartie (30 %)	Les éléments du plan et du budget sont clairement décrits .	Les éléments du plan et du budget sont bien décrits .	Les éléments du plan et du budget sont décrits de manière adéquate .	Les éléments du plan et du budget sont partiellement décrits .	Les éléments du plan et du budget sont mal décrits .
	Les éléments du plan et du budget s'inscrivent dans des délais réalistes et appropriés .	Les éléments du plan et du budget s'inscrivent dans des délais réalistes .	Les éléments du plan et du budget sont susceptibles de s'inscrire dans un calendrier réaliste .	Les éléments du plan et du budget sont faiblement liés à un calendrier qui pourrait ne pas être réaliste .	Les éléments du plan et du budget ne sont pas liés à des échéances irréalistes .
	Les éléments du plan et du budget soutiennent fortement les résultats.	Les éléments du plan et du budget soutiennent les résultats.	Les éléments du plan et du budget pourraient soutenir les résultats.	Les éléments du plan et du budget ont peu de chances de soutenir les résultats.	Les éléments du plan et du budget ne permettent pas de soutenir les résultats.
	Le plan de gestion des données traite de manière exhaustive des données attendues, des métadonnées, du stockage à court et à long terme, ainsi que des considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données fournit des détails sur les données attendues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données décrit les données attendues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données manque de clarté concernant les données attendues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données manque de clarté et/ou ne mentionne pas l'un ou plusieurs des éléments suivants : les données attendues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.
	Le budget comprend d'excellentes contributions de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio >> 1:1,25).	Le budget comprend des contributions de contrepartie très importantes (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (≈ 1:1,25 ou plus).	Le budget comprend des contributions de contrepartie importantes (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio 1:1 à <1,25).	Le budget comprend des contributions de contrepartie modérées (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio 1:0,8 et <1).	Le budget comprend des contributions de contrepartie faibles (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio < 0,8).

Inclusion, diversité, équité et accessibilité, et vérité et réconciliation (20 %)	Le projet aborde délibérément les questions liées à l'inclusion, la diversité, l'équité et à l'accessibilité (IDEA) et fournit des preuves claires de l'intégration des principes IDEA dans les activités quotidiennes du projet. Ces principes guident la prise de décision, l'engagement et l'évolution du projet . La responsabilité est ancrée dans une réflexion continue, un partage des responsabilités et des pratiques transparentes.	Le projet témoigne d'un engagement clair en faveur de l'IDEA, avec des éléments indiquant que ces principes sont mis en œuvre dans le cadre des activités du projet. Les principes de l'IDEA sont intégrés aux activités principales, et des mécanismes de responsabilisation et d'amélioration continue sont mis en place.	Le projet intègre dans une certaine mesure les principes de l'IDEA dans sa structure et ses activités. Un engagement en faveur de la responsabilisation est affiché , bien que les mécanismes soient encore en cours de mise en place ou appliqués de manière inégale.	Le projet ne tient que très peu compte des principes de l'IDEA et pourrait montrer quelques premières avancées vers leur intégration. Les mesures de responsabilisation sont minimes ou peu claires .	Le projet ne présente aucune preuve d'intégration des principes IDEA. Aucun mécanisme de responsabilisation n'est en place.
	La direction et la composition de l'équipe sont délibérément structurées de manière à inclure des perspectives diverses, avec une forte représentation des groupes méritant l'équité, y compris dans des rôles significatifs de direction et de prise de décision.	La direction et la composition de l'équipe reflètent une prise en compte claire de la diversité et de l'inclusion, avec une certaine représentation des groupes méritant l'équité et des preuves d'efforts délibérés pour constituer une équipe inclusive.	La direction et la composition de l'équipe témoignent d'une compréhension de l'importance de la diversité et de l'inclusion, et certaines éléments indiquent que les groupes méritant l'équité ont été pris en compte, bien que leur représentation ou la mise en œuvre reste limitée ou ne soit pas pleinement démontrée.	La direction et la composition de l'équipe ne présentent qu'une diversité minimale , avec peu d'éléments attestant de l'implication des groupes méritant l'équité. L'inclusion peut être souhaitée , mais les actions sont insuffisantes ou vagues.	La direction et l'équipe manquent de diversité , sans aucune indication d'inclusion des groupes méritant l'équité. L'accessibilité et la sécurité culturelle ne sont pas prises en compte .
	Le projet fait preuve d'une compréhension approfondie et respectueuse des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et de la sécurité culturelle. Ces principes sont élaborés conjointement avec des partenaires autochtones et constituent le fondement de la direction, des valeurs et de l'orientation du projet.	Le projet s'aligne clairement sur les appels à l'action pertinents de la CVR et fait preuve d'un fort engagement en faveur de la sécurité culturelle. Les perspectives autochtones inspirent les valeurs et l'approche du projet.	Le projet fait référence aux appels à l'action de la CVR et reconnait l'importance de la sécurité culturelle. Un engagement est exprimé , bien que l'intégration puisse être partielle ou naissante .	Le projet mentionne la réconciliation ou la sécurité culturelle, mais le lien avec les appels à l'action de la CVR est vague ou insuffisamment développé .	Il n'y a que peu ou pas de preuves d'une compréhension ou d'une intégration des appels à l'action de la CVR ou des principes de sécurité culturelle.
	Le projet prévoit un engagement soutenu et réciproque avec les communautés autochtones. Les actions sont élaborées conjointement, respectent la sécurité culturelle et s'appuient sur des mécanismes de responsabilité clairs (par exemple, prise de décision partagée, boucles de rétroaction, établissement de relations à long terme).	Le projet fait preuve d'un engagement significatif auprès des communautés autochtones et comprend des mesures spécifiques visant à garantir la sécurité culturelle lors des activités d'engagement et de partage des connaissances. La responsabilité est assurée par le biais d'une réflexion planifiée ou de rapports .	Le projet prévoit un certain engagement auprès des communautés autochtones et définit des mesures visant à favoriser la sécurité culturelle. La responsabilité est reconnue, mais sa portée peut être limitée .	La collaboration avec les communautés autochtones est minime ou unilatérale . Les mesures prises sont limitées et les mécanismes de responsabilisation ne sont pas clairement définis .	Aucune collaboration significative avec les communautés autochtones n'est décrite, et aucune mesure ni aucun mécanisme de responsabilisation n'est en place.
Mobilisation des connaissances (5 %)	La stratégie de mobilisation des connaissances issue de l'expédition et de la phase post-expédition est susceptible de susciter l'intérêt des médias grand public, en plus de toucher des communautés diverses .	La stratégie de mobilisation des connaissances issue de l'expédition et/ou de la phase post-expédition est susceptible de toucher un public au-delà de la communauté scientifique .	La stratégie de mobilisation des connaissances issue de l'expédition et/ou de la phase post-expédition est courante au sein de la communauté scientifique .	La stratégie de mobilisation des connaissances issue de l'expédition pourrait toucher des publics ciblés . Aucun projet n'est prévu pour la phase post-expédition .	Aucune stratégie de mobilisation des connaissances n'est mentionnée.